

des vallées, des collines et des rochers de son pays, et que l'Ecosse n'est pas encore conquise. Si la voix du sang n'eût pas parlé aussi haut chez les Ecossais, il y a longtemps qu'ils auraient été conquis. Si le patriotisme n'eût pas vibré aussi fort chez les Irlandais, et si l'Irlandais n'eût pas conservé la combativité de sa race, l'Irlande n'obtiendrait pas le Home Rule le mois prochain. Si la voix du patriotisme n'eût pas vibré aussi fort chez les Papineau, les Viger, les Cartier, les Dorian, les Tachereau et les Lafontaine et tous nos autres grands hommes, ils n'auraient pu nous doter des privilèges dont nous jouissons aujourd'hui, et les honorables députés de la province de Québec n'auraient pu parler leur propre langue française dans cette Chambre, fait que personne n'aurait regretté plus que mon honorable ami le député de Peterborough (M. Burnham).

Quels sont les objectifs visés par ces résolutions présentées à la Chambre? Mettre fin à la liberté de la parole! Arrêter la liberté de la parole et sans doute plus particulièrement sur la question aujourd'hui devant le peuple, question au sujet de laquelle il faudrait accorder pleine et entière liberté de discussion.

Cette question est plus importante que celle de la confédération et les discussions qu'elle a provoquées et auxquelles ont pris part nos prédécesseurs, soit de Québec, soit des Provinces maritimes, les Howe et ces autres grands hommes, parce qu'elle signifie la suppression de la liberté de parole pour laquelle ils ont combattu et qui pourrait être à jamais perdu pour le pays si cette motion était adoptée. On nous dit que nous avons abusé de la liberté de parole et que nous avons essayé d'empêcher l'adoption de ce bill naval.

On nous dit que nous avons arrêté les affaires publiques. Quand l'avons-nous fait? Comme on l'a répété à satiété, chaque fois que les subsides ont été demandés nous les avons accordés. Mon très honorable ami le chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) a offert un sixième des crédits sans discussion, c'est-à-dire le montant nécessaire pour permettre l'exécution des affaires pendant les deux mois qui vont suivre et pourtant nos adversaires disent que nous avons entravé les affaires publiques. Quel a été notre but? Nous avons voulu empêcher l'adoption d'une loi accordant une contribution de \$35,000,000 à l'Angleterre, et pour quelle raison? On nous a dit d'abord que c'était un présent à l'Angleterre dans un moment de besoin, il y a cinq mois. Pendant ces cinq mois, l'Angleterre a attendu en s'occupant d'autre chose et l'opposition n'avait-elle pas le droit de s'efforcer par tous les moyens possibles à sa disposition, en vertu de la liberté de parole et en s'appuyant sur notre

procédure parlementaire, d'empêcher l'adoption d'une loi pareille, non pas avec l'idée de faire simplement de l'obstruction, comme ont dit quelques honorables députés et des organes du Gouvernement qui essayent de répandre cette opinion dans le public, mais avec une intention loyale et patriotique et poussés par la conviction sincère qu'une telle loi ne serait pas adoptée durant cette session. Nous sommes censés, surtout nos chefs, avoir assez d'intelligence et d'expérience pour savoir qu'avec le temps on reconnaîtra que l'opposition qui prétend représenter la majorité de la population a eu raison d'agir comme elle l'a fait. Pour le moment ses représentants sont en minorité dans la Chambre, mais nous savons qu'ils ne seraient pas en minorité, si les honorables députés de la province de Québec qui ont été élus principalement pour s'opposer à la mesure soumise aujourd'hui à la Chambre, avaient été fidèles à leurs mandats et à leurs promesses, comme l'honorable ex-ministre des Travaux publics (M. Monk) l'a été.

Nous croyons représenter la majorité du peuple, et c'est le devoir et le droit de la majorité d'imposer autant que possible ses opinions aux membres de l'opposition—l'opposition temporaire—et de s'efforcer de retarder par tout moyen constitutionnel justifiable en attendant de nouveaux développements. Depuis que nous avons résolu de retarder l'adoption de cette mesure, nous avons en effet appris de nouveaux détails qui ont justifié de plus en plus l'opposition sans que nous ayons eu une seule justification de la part du pays. Nous avons entendu l'opinion du pays, nous avons reçu les félicitations de l'Australie pour l'attitude que nous avons prise et demandant que nous exécutions l'entente conclue en 1911 avec cette colonie par laquelle le Canada devait construire sa propre marine canadienne et se charger de la protection des routes commerciales du Pacifique. L'Australie a construit sa propre marine et elle attend et espère que notre Parlement fera sa part avant la fin de la session.

Nous avons entendu les opinions exprimées en Angleterre et disant que la programme Laurier en faveur d'une marine canadienne est préférable, dans l'intérêt de l'empire et du Canada. Convaincus comme nous le sommes aujourd'hui par les expressions d'opinion en Angleterre aussi bien qu'en Australie et en d'autres lieux, n'était-ce pas notre droit et notre devoir de combattre l'adoption du bill proposé par le Gouvernement. Malgré la menace qui nous est faite par ce dernier agissement du Gouvernement, nous espérons que dans un mois ou deux le pays exprimera son opinion assez fortement pour que le Parlement ne sanctionne pas le projet de résolution qui est soumis à la Chambre pour aider à l'adoption du bill naval.